2D-DOC

Date de facture	**06/11/2024**
N° de facture	**11527281221124**
Remise à Zéro	**05/12/2024**
Fin d'engagement	**Date échue**
N° de compte client	**1.55459181**
N° de ligne	**06 40 11 79 83**

M DULAC GUILLAUME
LIEU ROUTE DE MOULES
46310 UZECH

Bonjour, voici votre facture du 6 novembre 2024

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 20 novembre 2024		**14,99**
Vos services fournis par votre opérateur	**12,49**	**14,99**
Vos abonnements, forfaits et options	12,49	14,99
Vos communications (du 06/10 au 05/11)	0,00	0,00
Montant de la facture soumis à TVA	**12,49**	**14,99**
TVA 20,00 % payée sur les débits		2,50
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		12,49

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BT1150G0U3C79

BOUYGUES TELECOM - Société Anonyme au capital de 929 207 595,48 € - Siège social : 37-39, rue Boissière - 75116 PARIS - 397 480 930 R.C.S. PARIS - FR 74 397 480 930

Utilisateur de la ligne	Numéro de la ligne	Annexe de la facture
GUILLAUME DULAC	06 40 11 79 83	11527281221124

	%TVA	€ HT	€ TTC(*)
Vos services fournis par votre opérateur		**12,49**	**14,99**
Vos abonnements, forfaits et options			**14,99**
Pour le mois à venir (du 06/11 au 05/12)			
· Forfait client Sensation 100Go Av. Smartphone	20,00	21,66	**25,99**
· Remise Forfait	20,00	-4,17	**-5,00**
· Avantage client box	20,00	-5,00	**-6,00**
Vos communications (du 06/10 au 05/11)			**0,00**
décomptées de vos forfaits			
· 18:35:44 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24			
· 947 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24			
· 12 Go 018 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal			

(*)Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Total pour cette ligne **14,99**

Utilisateur de la ligne
GUILLAUME DULAC
Numéro de ligne
06 40 11 79 83

Détail de votre facture du 6 novembre 2024

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal **0,00**

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
06/10	1 Go 155	France	0,000
07/10	577 Mo 915	France	0,000
08/10	227 Mo 958	France	0,000
09/10	163 Mo 622	France	0,000
10/10	367 Mo 893	France	0,000
11/10	386 Mo 259	France	0,000
12/10	701 Mo 641	France	0,000
13/10	187 Mo 889	France	0,000
14/10	986 Mo 810	France	0,000
15/10	144 Mo 442	France	0,000
16/10	337 Mo 246	France	0,000
17/10	205 Mo 657	France	0,000
18/10	360 Mo 033	France	0,000
19/10	376 Mo 073	France	0,000
20/10	175 Mo 223	France	0,000
21/10	212 Mo 491	France	0,000
22/10	258 Mo 364	France	0,000
23/10	242 Mo 753	France	0,000
24/10	394 Mo 592	France	0,000
25/10	184 Mo 104	France	0,000
26/10	219 Mo 590	France	0,000
27/10	724 Mo 574	France	0,000
28/10	98 Mo 569	France	0,000
29/10	617 Mo 295	France	0,000
30/10	302 Mo 104	France	0,000
31/10	153 Mo 386	France	0,000
01/11	641 Mo 557	France	0,000
02/11	698 Mo 270	France	0,000
03/11	378 Mo 854	France	0,000
04/11	798 Mo 067	France	0,000

Total de vos consommations **0,00**

*Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait…).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation…).

	Montant prélevé le 23 avril 2021		**11,49**
1	**Vos services fournis par votre opérateur**	**0,00**	**0,00**
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00	0,00
	Vos autres services et produits	0,00	0,00
2	**Vos services fournis par des tiers**	**0,00**	**0,00**
	Vos services ponctuels	0,00	0,00
	Vos autres services de tiers (**)		**3,49**
	Vos abonnements		3,49
3	**Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement**		**8,00**

EXEMPLE

Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?
Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre…).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.

Télécharger dans l'App Store
DISPONIBLE SUR Google Play

Votre Espace Client est aussi sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne ici

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex
Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguestelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".
Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.